

TECHNIQUES DE DESSIN - Inscription 2018-2019

Mme/M. :	Téléphone (fixe et portable) :
Prénom :	Mail :
Né(e) le :	Nom du représentant légal (pour les mineurs) :
Adresse complète :	Téléphone en cas d'urgence :

Jour	Horaire	Activité	Inscription à l'année	Inscription pour le trimestre 1	Inscription pour le trimestre 2	Inscription pour le trimestre 3
lundi	19h-21h	Techniques de dessin (niveau 1)	820,00 € (40 séances)	352,50 € (15 séances)	329,00 € (14 séances)	258,50 € (11 séances)
MERCREDI	10h-12h	Techniques de dessin (niveau 1)	820,00 € (40 séances)	352,50 € (15 séances)	352,50 € (15 séances)	235,00 € (10 séances)
MERCREDI	19h30-21h30	Techniques de dessin (niveau 1)	820,00 € (40 séances)	352,50 € (15 séances)	352,50 € (15 séances)	235,00 € (10 séances)
jeudi	19h-21h	Techniques de dessin (niveau 1)	820,00 € (40 séances)	352,50 € (15 séances)	352,50 € (15 séances)	235,00 € (10 séances)
jeudi	19h15-21h45	Techniques de dessin (niveau 2)	1 025,00 € (40 séances de 2,5h)	440,63 € (15 séances de 2,5h)	440,63 € (15 séances de 2,5h)	293,75 € (10 séances de 2,5h)

Le matériel de base est inclus dans le tarif. Pour les dates des cours, se reporter au planning sur le site des Ateliers Terreaux.

Modalités de règlement		Montant	N° de chèque (s)	Encaissement
Chèques ANCV (déduire 5% sur le montant du cours réglé par chèques ANCV) :				à l'inscription
Chèque(s) bancaire(s) à l'ordre de « Les Ateliers Terreaux »	1 ^{er} chèque			à l'inscription
	2 ^{ème} chèque			30 jours après l'inscription
	3 ^{ème} chèque			60 jours après l'inscription
Frais de dossier pour les nouveaux inscrits		30 €		
Total TTC			facture n°	

L'engagement est annuel ou trimestriel et vaut acceptation du règlement intérieur des Ateliers Terreaux. En cas d'absence ou d'abandon, les cours non suivis ne peuvent être remboursés, sauf cas de force majeure de droit commun.

A : **Le :** **Signature ⁽¹⁾ :** *J'autorise :* *Je n'autorise pas :*

Les Ateliers Terreaux à publier ou diffuser ma photo prise dans le cadre de l'activité.

⁽¹⁾ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».

Fiche à remettre ou à envoyer accompagnée de votre règlement aux Ateliers Terreaux. Reprise des cours lundi 3 septembre 2018.